

**MAIRIE DE MAZÈRES**  
CS 87073  
Rue de l'Hôtel de Ville  
09270 MAZÈRES



Le 11 juin 2026

## Décision N°2026/009

### **AVENANT N°1** **MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UN** **CARREFOUR A FEUX TRICOLORES**

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu la délibération 2026 3 3 du 22 mars 2026 donnant délégation du conseil municipal au maire et notamment son alinéa 4 portant délégation dans le domaine suivant :

*« 4 – De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, »*

Vu la décision 2025 040 du 02 décembre 2025 attribuant le marché de travaux d'aménagement d'un carrefour à feux tricolores à la société JEAN LEFEBVRE-RESCANIERES,

Vu les propositions faites par la société JEAN LEFEBVRE- RESCANIERES,

**Le Maire,**

**Décide :**

**1- de conclure,**

L'avenant N° 1 ci-après détaillé :

<b>Montant marché initial :</b>	184 931,04 € HT
<b>Montant avenant 1 :</b>	2 618,13 € HT

**Nouveau montant du marché : 187 549,17 € HT soit 225 059,01 € TTC**

**2- et de signer** l'avenant correspondant et les pièces y afférents.

Le Maire,

Louis MARETTE

